

## **COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 05 avril 2016 à 18 heures**

Le conseil municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Convocation du 31 mars 2016

**Publié le 8 avril 2016 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.**

**Étaient présents :** LEGER Bruno, LAURENT Sarah, LEFAIX Thierry, DUCHEMIN Béatrice, RAIMBAUD Jean-Paul, LECONTE Céline, DIGUET Alexandra, MAYNADIE Vincent, DAUVIN Denis, JAUSET Jean-Paul, GROF Béatrice, LELONG Sébastien

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de présents :** 12

**Nombre de votants :** 15

### **Excusés ayant donné une procuration**

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

- SAMSON Patrick à LEFAIX Thierry
- HENRY Céline à LAURENT Sarah
- LEPOITTEVIN Isabelle à Alexandra DIGUET

Madame Sarah LAURENT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant d'entamer l'ordre du jour ; monsieur le maire rend hommage à monsieur Pierre BATICLE décédé le 20 mars dernier pour ses 19 ans et demi d'engagement au service de la commune de Beaumont-Hague, maire du 5 décembre 1984 au 15 septembre 1987. Il invite l'assemblée à observer une minute de silence.

Retenu par une intervention, monsieur Thierry LEFAIX, est arrivé après le vote du compte administratif du budget communal.

Concernant l'ordre du jour du conseil municipal, monsieur le maire précise que le point 6 sera modifié à savoir qu'il s'agit d'une délibération relative à la convention PUP et non pas d'un avenant.

### **1 Approbation du compte rendu du 17 février 2016**

Monsieur le maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu du 17 février 2016. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2 Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015**

Monsieur le Maire accueille Madame Kristell COLIN, Trésorière, venue présenter les documents budgétaires et la remercie.

Sous la Présidence de Jean-Paul JAUSET, doyen d'âge de l'assemblée, lecture est donnée des résultats du COMPTE ADMINISTRATIF des différents budgets de l'exercice 2015.

Ils sont tous approuvés.

Il en est de même pour les COMPTES de GESTION du Receveur Municipal établis par Madame Kristell COLIN.

Monsieur le maire n'a pas pris part au vote.

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE</b>				
Résultats reportés	0.00 €	32 711.09 €	0.00 €	381 930.29 €
Réalizations de l'exercice	173 018.15 €	234 955.65 €	1 464 347.83 €	1 453 874.16 €
Restes à réaliser	50 107.22 €	9 650.60 €		
Totaux	223 125.37 €	277 317.34 €	1 464 347.83 €	1 835 804.45 €
Résultats de clôture		54 191.97 €		371 456.62 €
<b>RESULTAT GLOBAL = Report en fonctionnement au compte R002 du BUDGET PRIMITIF 2016</b>				<b>371 456.62 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT = Report au compte R001 ou D001 du BUDGET PRIMITIF 2016</b>				<b>94 648.59 €</b>

Résultat du vote : Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 9

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAJE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>BUDGET ETABLISSEMENT d'ACCUEIL pour JEUNES ENFANTS "LA MARETTE"</b>				
Résultats reportés	2 999.37 €		3 970.69 €	
Réalizations de l'exercice	2 726.36 €	1 752.00 €	338 198.44 €	346 963.66 €
Restes à réaliser	820.80 €	- €		
totaux	6 546.53 €	1 752.00 €	342 169.13 €	346 963.66 €
résultats de clôture	4 794.53 €			4 794.53 €
<b>RESULTAT GLOBAL = Report en fonctionnement au compte D002 du BUDGET PRIMITIF 2016</b>				<b>-0.00 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT = Report au compte R001 ou D001 du BUDGET PRIMITIF 2016</b>				<b>-3 973.73 €</b>

Résultat du vote : Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 11

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CARAVANING

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>BUDGET CARAVANING DU HOMEST</b>				
Résultats reportés	0.00 €	1 223.45 €	24 817.89 €	0.00 €
Réalizations de l'exercice	612.00 €	1 530.00 €	15 382.46 €	21 029.20 €
Restes à réaliser	2 141.45 €	- €		
totaux	2 753.45 €	2 753.45 €	40 200.35 €	21 029.20 €
résultats de clôture	- €			-19 171.15 €
<b>RESULTAT GLOBAL = Report en fonctionnement au compte D002 du BUDGET PRIMITIF 2016</b>				<b>-19 171.15 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT = Report au compte R001 ou D001 du BUDGET PRIMITIF 2016</b>				<b>2 141.45 €</b>

Résultat du vote : Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 11

Page 2 sur 7

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT</b>				
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COTIS CAPEL</b>				
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €		52 133.65 €
Réalisations de l'exercice	42 045.83 €	0.00 €	42 045.83 €	42 045.83 €
Restes à réaliser	- €	- €		
<b>totaux</b>	<b>42 045.83 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>42 045.83 €</b>	<b>94 179.48 €</b>
résultats de clôture	42 045.83 €			52 133.65 €
<b>RESULTAT GLOBAL = Report en fonctionnement au compte R002 du BUDGET PRIMITIF 2016</b>				<b>52 133.65 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT = Report au compte R001 ou D001 du BUDGET PRIMITIF 2016</b>				<b>- 42 045.83 €</b>

Résultat du vote : Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 11

### 3 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 selon le détail ci-dessous :

**R1068** Excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de **4 794,53€** sur le Budget Primitif 2016 de l'EAJE.

Résultat du vote : Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 12

### 4 Vote des taux d'imposition

Le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2016, à savoir :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Taux	Produit correspondant
d'habitation	1 031 000.00 €	13.08 %	134 855.00 €
Foncière (bâti)	1 518 000.00 €	25.58 %	388 304.00 €
Foncière (non bâti)	40 500.00 €	31.23 %	12 648.00 €

La recette fiscale attendue s'élève à 535 807.00 €. Le conseil approuve à l'unanimité.

### 5 Budget primitif 2016 (commune et annexes)

#### Budget commune

Section de fonctionnement : 1 852 216,88€

Section d'investissement : 598 395,85€

Plusieurs nouveaux programmes voient le jour en section d'investissement dépenses, il s'agit de :

- Compte 21318-268 Immeuble de la Poste 160 000.00 €
- Compte 2313-266 Remplacement éclairage hall des Sports 30 100,00 €
- Compte 2313-267 Eclairage Complexe Sportif 15 000,00 €
- Compte 2315-256 Démolition ancienne gendarmerie 105 520,00 €
- Compte 2315-264 Eclairage Public du Bourg 110 000,00 €

Monsieur le maire fait procéder au vote. Le budget primitif de la commune est adopté

Résultat du vote : Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 12

### **Budget de l'Etablissement Accueil Jeunes Enfants « La Marette »**

Section de fonctionnement : 375 700,00€. La subvention communale prévue s'élève à 162 268,00 €. A titre indicatif, le contrat enfance y est incorporé à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales.

Section d'investissement : 4 794,53€.

Monsieur le maire fait procéder au vote. Le budget primitif de l'EAJE est adopté

Résultat du vote : Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 12

### **Budget du Caravaning du Homest**

Section de fonctionnement : 43 735,71€

Section d'investissement : 2 447,45€

Monsieur le maire fait procéder au vote. Le budget primitif du caravaning est adopté

Résultat du vote : Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 12

### **Budget du Lotissement Cotis Capel**

La section de fonctionnement s'équilibre à 87 137,35€ et celle d'investissement à 42 045,83€.

Monsieur le maire fait procéder au vote. Le budget du lotissement est adopté

Résultat du vote : Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 12

## **6 Convention Projet Urbain Partenarial (PUP) entre M. et Mme Marc GIRARDEAU et la commune**

Lors du conseil municipal du 17 novembre 2014, la commune de Beaumont Hague a décidé par délibération n° 17NOV2014\_122, la création d'un PUP suite à la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PC 05004114Q0005.

Une convention de PUP a été signée le 25 novembre 2014 entre M. et Mme GIRARDEAU Marc et la commune de BEAUMONT-HAGUE.

Vu la vente des lots 1 et 2,

Vu la réalisation de l'extension du réseau électrique avec la prise en charge du SDEM 50 en lieu et place de la commune de Beaumont-Hague, la convention se trouve sans objet.

Vu le parallélisme des formes :

- il convient d'acter par délibération du conseil municipal le fait que la convention PUP conclue le 25 novembre 2014 entre la commune de Beaumont-Hague et M. & Mme Marc GIRARDEAU, ainsi que ses effets n'existent plus, car l'objet même de la convention est caduc.

Cette décision est approuvée

Résultat du vote : Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 12

## **7 Avenant N° 1 à la convention entre l'amicale territoriale de la Hague et la commune**

Monsieur le maire présente l'avenant n°1 à la convention conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2013 d'une durée de trois ans. Considérant la réforme territoriale en cours et les incertitudes quant à l'évolution du périmètre du territoire, cet avenant modifie la durée à un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il est rappelé au membre du conseil municipal que la subvention à verser représente 1.5 % des charges de personnel du compte administratif de l'année précédente aux articles 6411 et 6417. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve et autorise monsieur le maire à signer l'avenant à cette convention.

## **8 Convention d'aménagement des points d'arrêt du réseau de transport départemental Manéo**

Dans le cadre de l'aménagement des points d'arrêts du réseau de transport département Manéo, monsieur le maire présente :

- une nouvelle convention qui prendra effet à la date de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 août 2017
- un avenant à ladite convention qui présente les coûts estimatifs d'aménagement des points d'arrêt, leur financement ainsi que les modalités d'entretien ultérieur

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve et autorise monsieur le maire à signer les documents s'y rapportant.

## **9 Prestations Société Protectrice des Animaux (SPA) année 2016**

Dans le cadre de la convention de fourrière avec la SPA, monsieur le maire présente un mémoire de frais pour l'année 2016 d'un montant de 1680.54€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent de régler la somme demandée.

## **10 Emplois saisonniers**

Le Maire propose de recruter deux emplois saisonniers à partir du 15 avril 2016, pour deux mois renouvelables, au grade d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps plein rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 avec régime indemnitaire (IEMP taux 1 et IAT taux 4).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à recruter 2 candidats.

## **11 Affaires et questions diverses**

### **11.1 Avance de subvention pour l'association Vitanim'Hag**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande en date du 4 avril 2016 émanant de Vitanim'Hag lui a été faite pour une avance sur la subvention qui lui sera octroyée en 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'attribuer une avance de **30 000,00 €** sur la subvention qui lui sera accordée en 2016.

Il autorise le Maire à signer la convention nécessaire au versement des subventions supérieures ou égales à 23 000 € et de procéder au mandatement de cette avance. La dépense est inscrite à l'article 6574 du budget primitif – exercice 2016.

Madame Sarah LAURENT, Présidente de cette association n'a pas pris part au vote ainsi que Madame Céline LECONTE, trésorière.

## **11.2 Demande de subvention**

Monsieur le maire explique la situation de Juliette VOLAND domiciliée à BEAUMONT HAGUE (50440) Rue du Hague-Dike, étudiante en deuxième année du collège universitaire de Sciences Po Paris. Dans le cadre de sa 3<sup>ème</sup> année, elle étudiera pendant un an en Jordanie à l'IFPO (Institut Français du Proche Orient). Considérant le coût de ce projet, elle sollicite le conseil municipal pour l'attribution d'une aide financière.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée accordent une somme de 50€.

Cette dépense figurera au budget primitif 2016 à l'article 6574.

## **11.3 Courriers divers**

### **11.3.1 Modification d'une entrée de propriété**

Monsieur le maire présente le courrier de monsieur Jacques LEGER qui sollicite l'autorisation de changer l'emplacement de son entrée de portail au 18, Hameau Homest. Considérant que ce nouvel accès sortira sur le chemin communal et qu'il ne présente pas de réel danger.

L'assemblée délibérante donne l'autorisation à monsieur Jacques LEGER d'effectuer ces travaux.

### **11.3.2 Demande de local**

L'association Groupe d'entraide de la Hague au profit des handicapés sollicite le prêt d'un local qu'elle partage avec la commune à 50% dans l'ancien Haras où elle entrepose du matériel.

L'assemblée délibérante donne son accord pour la mise à disposition de la totalité du local.

## **11.4 Questions de Sébastien LELONG**

Lorsqu'une personne chute sur un trottoir, se trouvant sur le domaine public et que celui-ci est très glissant par la présence de mousse. Quelle est la responsabilité de la commune ?

Monsieur le maire précise que l'administrée n'était pas sur le trottoir mais qu'elle peut faire une déclaration à son assurance qui se retournera vers celle de la commune.

Quand allons-nous délibérer en faveur de la commune nouvelle à 19 ?

Fin du mois d'avril ou mi-mai car la délibération devra être en concordance avec les autres communes. Il est nécessaire d'attendre l'accord préalable des 19 communes. Toutefois, toutes les communes connaissent notre positionnement favorable à la commune nouvelle.

Peut-on obtenir copie de tous les mails et courriers adressés à la mairie par Monsieur GIRARDEAU ainsi que les réponses qui lui sont faites ?

Les documents seront fournis aux conseillers municipaux qui le souhaitent.

A quoi correspond le rétrécissement rue Jallot au niveau du restaurant de l'Annexe ?

La largeur de la voirie sera identique à celle prévue sur le plan. La vérification sera faite demain en réunion de chantier.

## 11.5 Information

Madame Sarah LAURENT donne lecture des points abordés lors du rendez-vous du 30 mars 2016 avec les parents d'élèves et l'inspection de l'éducation nationale afin de soutenir les ouvertures de classes dans les écoles élémentaire et maternelle.

Il s'avère que les décisions soient basées sur les seuils estimatifs car la situation de Beaumont Hague ne semble pas si difficile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

### Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 17 février 2016

1 Approbation du compte-rendu du 17 février 2016.....	1
2 Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 .....	1
3 Affectation du résultat .....	3
4 Vote des taux d'imposition .....	3
5 Budget primitif 2016 (commune et annexes) .....	3
6 Convention Projet Urbain Partenarial (PUP) entre M&Mme Marc GIRARDEAU et la commune .....	4
7 Avenant N° 1 à la convention entre l'amicale territoriale de la Hague et la commune .....	4
8 Convention d'aménagement des points d'arrêt du réseau de transport départemental Manéo.....	5
9 Prestations société protectrice des animaux (SPA) année 2016 .....	5
10 Emplois saisonniers .....	5
11 Affaires et questions diverses .....	5
11.1 Avance de subvention pour l'association Vitanim'Hag .....	5
11.2 Demande de subvention .....	6
11.3 Courriers divers .....	6
11.3.1 Modification d'une entrée de propriété .....	6
11.3.2 Demande de local .....	6
11.4 Questions diverses .....	6
11.5 Informations .....	7
Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 05 avril 2016.....	7